CENTRE HOSPITALIER DE DENAIN
25 BIS RUE JEAN JAURES, 59220 DENAIN



SERVICE IMAGERIE

IMPLANTATION D'UNE IRM 3T

PHASE PRO

ATTESTATION DE RESPECT DES REGLES DE CONSTRUCTION PARASISMIQUE

BUREAU VERITAS
CONTRÔLEUR TECHNIQUE

31 Juillet 2026

ATTESTATION SISMIQUE INITIALE

CH de Denain
25bis rue Jean Jaurès
59723 DENAIN
Par mél : vtrioux@ch-denain.fr

DENAIN - Construction d'une IRM au Centre Hospitalier

Date d'émission : 24/06/2026
N° d'affaire : 2512885M0000103
Référence chrono : FK
Version : 0

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

KALINOWSKI FREDERIC
Tél. 0671984180
Email : frederic.kalinowski@socotec.com

ATTESTATION SISMIQUE INITIALE

(Annexe 1 à l'arrêté du 22 décembre 2023)

A transmettre par le Maître d'Ouvrage à l'autorité administrative lors du dépôt de Permis de Construire pour certains projets de construction situés dans certaines zones sismique.

Les textes de référence

- Article L. 132-2 du code de la construction et de l'habitation.
- Articles R. 122-36, R. 125-17 et R. 132-2 du code de la construction et de l'habitation.
- Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » modifié.

Le maitre d'ouvrage

- **Identité :**

 Forme juridique (SA, SARL, SCI…) : /
 Dénomination sociale : CH de Denain

 Numéro SIRET ou SIREN : **26590681800017**

- **Adresse :**
 Numéro et libellé de la voie : 25 bis rue Jean Jaurès

 Complément d'adresse :
 Code postal : 59723
 Localité : Denain
 Pays ; **France**

- **Contact :**

 Adresse électronique : vtrioux@ch-denain.fr
 Numéro de téléphone : 03 27 24 30 00

L'attesteur

- **Qualité de l'attestateur :**

☒ **Contrôleur technique**

Nom : KALINOWSKI
Prénom : FREDERIC
Raison sociale : **SOCOTEC**
Numéro de SIRET ou SIREN : **834 157 513 00922**
Numéro de l'agrément ministériel : **3-1592**

- **Assurance souscrite par l'attestateur :**

L'attestateur déclare avoir contracté une assurance professionnelle pour réaliser cette attestation.
Nom de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police : **37503579275087**
Date de validité : **du 01/01/2024 au 31/12/2024**

- **Adresse et contact de l'attestateur :**

Numéro et libellé de la voie : **1 rue Louis Duvant**
Complément d'adresse : Valpark bâtiment H
Code postal : **59328**
Localité : **Rouvignies**
Adresse électronique : frederic.kalinowski@socotec.com
Téléphone : 0671984180

Les documents remis par le maitre d'ouvrage à l'attestateur

Pour permettre l'établissement de l'attestation au dépôt de Permis de Construire, le maitre d'ouvrage remet à l'attestateur qu'il a choisi :

– **Pour les maisons individuelles :**

☐ Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire.
☐ Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sols du lieu d'implantation de la construction envisagée.
☐ L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au f de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.
☐ Autre document fournis par le maitre d'ouvrage……..

– **Pour les autres catégories de bâtiments :**

☒ Le projet de construction en phase de dépôt du permis de construire.
☒ Les éléments géotechniques faisant apparaître la classe de sol du lieu d'implantation de la construction envisagée.
☒ Les informations permettant le classement de l'ouvrage en catégorie au sens de la réglementation parasismique applicable.
☒ Une notice explicative portant sur le cheminement des charges verticales et horizontales et sur le principe de fondations et de soutènement.
☐ L'étude préalable lorsqu'elle a été demandée dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques sismiques, comme stipulé au f de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme.
☐ Autres documents fournis par le maitre d'ouvrage
Référence des documents utilisés : Dossier PC……
……

Le projet

Numéro et libellé de la voie : **rue Jean Jaurès**
Complément d'adresse :
Code postal : 59723
Localité : Denain
Code INSEE de la commune : 59172

Constats

– **Existence d'un plan de prévention des risques sismiques de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme :**
Le projet est-il concerné par un plan de prévention des risques sismiques ?
☐ Oui ☒ Non
Le plan de prévention des risques sismiques impose-t-il l'obligation de réaliser une étude préalable ?
☐ Oui ☐ Non
Si oui, est-ce que l'architecte du projet ou l'expert a certifié qu'elle a bien été réalisée
☐ Oui ☐ Non

– **La catégorie d'importance du bâtiment :**

☐ Catégorie II
☒ Catégorie III
☐ Catégorie IV

– **La zone de sismicité dans laquelle se trouve le bâtiment :**

☐ Zone 2
☒ Zone 3
☐ Zone 4
☐ Zone 5

– **Type de projet :**

☐ Construction d'une maison individuelle
☒ Autre construction neuve
☐ Extension horizontale. Préciser le type d'extension (4)
☐ Extension verticale
☒ Superficie du projet (surface de plancher en m²) : **90**
☒ Nombre de niveau : **1**

– **Référentiel(s) utilisé(s) pour le dimensionnement de la structure :**

Pour toutes les catégories de bâtiment, les principes de conception, de calcul et de dimensionnement applicables aux bâtiments mentionnés à l'article 3 de l'arrêté sismique du 22 octobre 2010 :

☒ Les normes NF EN 1998-1 septembre 2005, NF EN 1998-3 décembre 2005, NF EN 1998-5 septembre 2005, dites « règles Eurocode 8 » accompagnées des documents dits « annexes nationales » des normes NF EN 1998-1/ NA décembre 2007, NF EN 1998-3/ NA janvier 2008, NF EN 1998-5/ NA octobre 2007 s'y rapportant.

☒ « Le référentiel "Dimensionnement parasismique des éléments non structuraux du cadre bâti - Justifications parasismiques pour le bâtiment à risque normal" version 2014 »

Pour les maisons individuelles, la possibilité de recourir aux guides réglementaires de dimensionnement forfaitaire suivants :

☐ Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8-zones 3-4, édition 2021.
☐ Guide de construction parasismique des maisons individuelles DHUP CPMI-EC8 Zone 5, édition 2020.

– **Le sol :**

Une étude de sol a-t-elle été réalisée : étude en cours estimation du géotechnicien pour l'étude
Si oui, classe de sol en présence (selon EC8) : ☐ A ☐ B ☒ C ☐ D ☐ E ☐ S1 ☐ S2

Si microzonage, préciser la classe de sol du microzonage : oui
Si non, catégorie de sol identifiée (règles simplifiées CPMI) : 1 ☐

Par qui a été identifiée la catégorie de sol : géotechnicien
☐ Pas d'information

– **Les fondations du projet :**

Une ou des étude(s) de sol a/ont-t-elle(s) été réalisée(s) ? ☒ oui ☐ non
Si oui, date(s) de réalisation : en cours estimation par mél

(4) Sont concernés par les règles de construction parasismique : les garages mécaniquement liaisonnés à la structure principale, et à la toiture lourde.

Conclusions

L'attestateur atteste que le maitre d'ouvrage a bien pris en compte, en phase de dépôt du permis de construire, les règles de construction parasismiques sur la base des documents qui lui ont été fournis par le maitre d'ouvrage (cf. liste ci-dessus) :
☒ **oui** ☐ non
Si non, dire pourquoi :
.....
.....
.....
.....
.....

L'attestateur émet-il des réserves ?
☐ oui ☒ **non**
Si oui, dire lesquelles :
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

FREDERIC KALINOWSKI

Date d'émission : 24/06/2026

